



Envoyé en préfecture le 07/04/2025  
Reçu en préfecture le 07/04/2025  
Publié le  
ID : 056-215600669-20250404-DEC2025\_22-AR

DEPARTEMENT DU MORBIHAN  
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY  
COMMUNE DE GOURIN

REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

N° : Dec -Cne /2025-22

**OBJET : Commune – Crédation d'un terrain de football en gazon synthétique**

Le Maire de la Commune de Gourin,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations du conseil municipal en date du 12 juin 2020 et en date du 28 mars 2022 aux termes desquelles le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**DECIDE**

**Article 1 :** de retenir, pour la création d'un terrain de football en gazon synthétique, la candidature de TERIDEAL SPARFEL BRETAGNE, 3 rue Georges Guynemer ZA DE Mescoden 29 260 PLOUDANIEL, moyennant la somme de 788 787,86 € HT (soit 946 545,43 € TTC)

**Article 2 :** Le maire est chargé de la communication de la présente décision au conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Gourin, le 4 avril 2025



Le Maire,

Hervé LE FLOC'H.

Reçu en Préfecture du Morbihan le 07/04/2025

Certifié exécutoire | 07/04/2025  
Publié le

Le Maire,

Hervé LE FLOC'H.

